

37 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Exercice 2015 - Première attribution de subventions

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Il est proposé d'allouer des subventions aux associations suivantes, au titre de leurs diverses activités :

Association	Nature activité	Versé 2014	Proposition 2015
ANIMATIONS DE QUARTIER			
La Maison de Velotte (convention ci-jointe)	Animation du quartier de Velotte, sports, loisirs, action sociale, culture, sorties familiales	29 000 €	29 000 €
Comité de quartier St-Claude	Animation du quartier par le biais d'animations sportives culturelles et de loisirs	20 500 €	20 500 €
Association Palente	Animation du quartier, sports, loisirs, sorties, vide-greniers, mise en place de la Ferme de Palente vente directe producteurs	1 100 €	1 400 €
Association Combe Saragosse	Animation du quartier, soirées conviviales, théâtre, marches, loisirs créatifs	1 600 €	2 000 €
Comité de quartier Bregille	Animation de quartier, soirées, activités manuelles, sportives et de loisirs	9 500 €	9 500 €
Comité de quartier la Chapraisienne	Animation du quartier Chaprais, jeux de cartes, jeux de société, couture, broderie, patchwork	500 €	500 €
Le petit lutin	Animation de quartier, repas, sorties, vide-greniers	1 000 €	1 000 €
Etoile sportive de St-Ferjeux	Animations socio-éducatives et sportives	1 100 €	1 100 €
Comité de quartier des Prés de Vaux	Animation du quartier, soirées conviviales, jeux, brocante	1 000 €	1 000 €
Comité de quartier des Montboucons	Animation de quartier, soirées conviviales, randonnées, activités sportives et culturelles	2 300 €	2 300 €
Comité de quartier Torcols Chailluz	Animation du quartier, sports, loisirs, travaux manuels	600 €	600 €
JOURNAUX DE QUARTIER			
La Passerelle de Planoise	Journal du quartier Planoise	3 100 €	3 100 €
Association Palente journal la Parenthèse	Journal du quartier Palente	1 000 €	1 000 €
APIM	Journal du quartier Montrapon	3 000 €	2 000 €
Comité de quartier Bregille	Journal du quartier Bregille	1 000 €	1 000 €

Association	Nature activité	Versé 2014	Proposition 2015
ANIMATION SPORTIVE			
Besançon cricket club	Création d'un club de cricket	0 €	500 €
Groupe spéléo du Doubs	Exploration et découvertes des cavités du Doubs	500 €	500 €
SOLIDARITE CIVISME			
France Bénévolat	Promotion du bénévolat, mise en lien entre les associations et les bénévoles, passeports bénévoles	1 000 €	1 000 €
Ligue des Droits de l'Homme	Défense des droits de l'homme, organisation de conférences, débats	600 €	1 000 €
Miroirs de femmes reflets du monde	Promotion du plurilinguisme et de l'inter culturalité par l'échange et le partage des savoirs	500 €	1 000 €
L'Affranchie	Création et utilisation d'une monnaie complémentaire afin de promouvoir une nouvelle économie territoriale	0 €	500 €
Accueil des villes françaises	Accueil des nouveaux arrivants activités socioculturelles	500 €	500 €
MRAP	Lutte contre le racisme et les discriminations	1 000 €	1 000 €
UFC Que choisir	Défense des droits des consommateurs	1 600 €	1 600 €
Association vélo Besançon	Promotion de l'usage de la bicyclette comme mode de déplacement	500 €	600 €
Les Djiboutiens de la Corne d'Afrique	Réunion et entraide aux compatriotes de la Corne d'Afrique	0 €	300 €
CULTURE ET LOISIRS			
Latinoamericalli	Découverte de la culture hispano-américaine, ateliers spectacles, Festival latino-corazon	700 €	500 €
Club photo de Planoise	Initiation à l'art photographique	500 €	500 €
Besançon La Tour prends garde	Compétition échecs, initiation des scolaires	2 000 €	2 000 €
Inspir	Promotion de techniques de relaxation statique ou en mouvement	0 €	400 €
Xanthippe et ses amis	Création de spectacles en lien avec la philosophie pour la rendre accessible à tout public	500 €	500 €
La voie des fleurs	Promotion de l'art floral japonais ikebana	200 €	200 €

Association	Nature activité	Versé 2014	Proposition 2015
DACEL	Développement et pratique de la danse, organisation de cours sur le secteur Clairs-Soleils	0 €	500 €
Black Kopps Eléments	Promotion de toutes les formes de cultures urbaines	0 €	500 €
Vakuldi	Valorisation des cultures locales et développement de l'inter culturalité	0 €	500 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 90 100 €, sera prélevée sur la ligne 65.025/6574 CS 47047.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec la Maison de Velotte.

«M. Pascal BONNET : Nous avons échangé en commission déjà sur ce sujet. On va voter ce rapport mais je voudrais évoquer quelques réserves et la nécessité sans doute qu'il y aura à redéfinir certains critères parce qu'on a appris en commission que la subvention donnée jusqu'alors aux Scouts de France était supprimée en raison d'un souci de laïcité. Je n'ai pas été scout et je n'ai pas de lien particulier mais il me semble que les scouts, toutes religions confondues d'ailleurs, chaque religion a ses mouvements et sont avant tout des mouvements d'éducation populaire qui n'ont pas un engagement religieux très très marqué et d'une certaine manière les Francas et les Scouts sont les deux points d'appui que la France a pu avoir dans ce domaine. Les Francas sont des partenaires privilégiés, les Scouts ne sont plus aidés, ça peut poser question. Ensuite il faut définir jusqu'où va la laïcité et jusqu'où va notre refus de subventionner dans la mesure où, sur un autre plan, on subventionne le MRAP et la ligue des droits de l'homme. On a dit en commission qu'on défendait les droits de l'homme mais là il n'est pas question de défendre les droits de l'homme dans un contexte totalement apolitique comme Amnesty ou l'UNICEF mais un contexte qui est quand même beaucoup plus politique, proche d'une gauche radicale qui d'ailleurs s'oppose aussi à votre gouvernement. Donc c'est un choix politique quand même de soutenir ces associations alors qu'on pourrait par exemple aussi soutenir le mouvement européen qui est aussi dans une démarche politique même s'il est assez consensuel pour beaucoup.

M. LE MAIRE : Le mouvement européen, il me semble qu'avec la Maison de l'Europe on finance quelque part quand même.

M. Pascal BONNET : On soutient la Maison de l'Europe mais pas le mouvement européen en tant qu'association, c'est différent.

M. LE MAIRE : Regardez les choses globalement, Solange JOLY pourrait nous dire combien on verse pour la Maison de l'Europe.

M. Pascal BONNET : Non mais ce n'est pas la même chose, il y a une association d'un côté, il y a une structure qui a différents partenaires, ce n'est pas la même chose. Il est important qu'on redéfinisse un petit peu les critères et qu'on sache jusqu'où on va en terme de soutien aux associations et sur quels critères.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Jean-Sébastien LEUBA qui va vous répondre. Moi-même je me suis interrogé et j'ai posé la question. Personnellement je n'ai pas d'opposition aux Scouts de France, je pense qu'ils font au contraire un très bon travail. Là c'est sur un point très précis, d'après ce que m'a expliqué Jean-Sébastien LEUBA, c'est un point très précis, quelque chose qui pose problème vis-à-vis de la laïcité mais ce n'est pas l'association elle-même qui pose problème pour moi, je le dis très clairement, je n'ai rien contre les Scouts d'Europe.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je voudrais qu'on se rassure sur ce point, c'est simplement dans le rapport moral il y avait l'organisation de messes qui empêcherait peut-être d'autres enfants de venir. Il y a aussi d'autres demandes mais bien entendu il y aura une aide qui est vouée à la formation BAFA, formation BAFA qui est utile pour tous les encadrants, formateurs, autour des enfants dans toutes les associations, donc bien entendu à travers ce dispositif il y aura un accompagnement sur la formation. Quant au MRAP et à la Ligue des Droits de l'Homme c'est bien une subvention de fonctionnement dont il s'agit. Donc on est bien là sur le fonctionnement d'une association tout au long de l'année. Je ne voudrais pas qu'il y ait un débat d'actualité et on est aussi en démocratie, on est aussi là pour promouvoir la démocratie, on n'est pas là pour subventionner essentiellement les associations qui vont dans notre sens et je pense que cette subvention de fonctionnement va bien à l'association sur toute l'année, il y a la fête autour de la diversité, la lutte contre les discriminations et bien d'autres actions et je ne voudrais pas qu'à travers un fait d'actualité on puisse résumer toute une action de bénévoles qui s'investissent au quotidien.

M. LE MAIRE : Donc concernant les Scouts, vous avez compris, c'est sur un sujet bien précis, entre autres avec l'organisation et la mise en place d'offices religieux qui n'ont pas à être subventionnés. Mais pour le reste de l'action des Scouts, je pense qu'ils font une action de qualité, ils seront soutenus pour ce qu'ils mettent en place au niveau des BAFA et autres. Madame FAIVRE-PETITJEAN, vous avez été scout, vous ?

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Non mais j'ai 3 enfants qui y sont allés et je peux dire que ce mouvement qui s'appelle catholique est pluraliste, il est ouvert à tous les jeunes sans distinction de religion, il est agréé comme mouvement d'éducation populaire par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et je sais très bien, puisque j'ai accompagné mes enfants, que très souvent les actions menées l'étaient parfois en direction des enfants des quartiers, par exemple mon fils à Clairs-Soleils. Des actions étaient menées pour essayer d'intégrer des jeunes du quartier, j'ai vu des reportages, j'ai lu des articles qui montrent aussi que même ces enfants des quartiers sont admis dans les camps et je sais très bien que des musulmans y sont, ne serait-ce que notre ancienne collègue Nozhat avait ses enfants au Mouvement des Scouts de France.

M. LE MAIRE : Je veux dire que c'était bien. Je vais repasser la parole à Jean-Sébastien LEUBA mais je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté vis-à-vis du mot «scout» par lui-même, c'est un mouvement qui je pense fait un bon travail, ils nous ont même demandé qu'on leur cherche des locaux sur Planoise, vous voyez, on n'est pas du tout opposé à cela. C'est sur un point précis où la commission a émis un avis différent.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Il n'y a pas de souci mais je ne voudrais pas non plus qu'on focalise sur cet élément. Il y avait aussi l'élément budgétaire dont on avait parlé ; aujourd'hui les Scouts de France, au niveau national, le dernier bilan qu'on avait c'était plus d'un million d'euros d'excédent pour 950 bénévoles de l'association, donc cela fait partie aussi de la discussion dans la commission à laquelle on participait.

M. Pascal BONNET : Ce qui avait été mis surtout en avant c'était cette question des messes, ça me semble assez anecdotique dans la mesure où ce n'est pas l'essentiel de l'action d'un tel mouvement. En effet c'est discriminant dans la mesure où cela ne concerne que ceux qui ont envie d'y aller mais justement, personne n'est obligé d'y aller et je pense que, de la même façon que l'enseignement privé sous contrat accueille des enfants d'origines diverses, certains sont sans doute intéressés par des messes et beaucoup ne le sont pas. Donc la laïcité ne doit pas être exclusive à ce point-là à mon avis.

M. LE MAIRE : Je crois que ce que l'on peut dire dans ce conseil c'est que l'on continuera d'accompagner les Scouts de France pour d'autres projets, pour celui-ci des messes étaient proposées, je vous comprends mais pour le reste il n'y a pas d'opposition de notre part pour continuer à les accompagner sur des projets de camps et autres. Honnêtement je pense qu'ils font du bon travail.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Pour avoir assisté à toutes les commissions du CLAP, je sais très bien qu'on a soutenu des projets de différentes associations, de différents groupes de jeunes, des projets de jeunes sans tenir compte de leur religion, il y avait des projets de scouts, des projets d'autres associations et on n'a jamais, par rapport à ces projets de jeunes ou d'enfants -surtout de jeunes- demandé quelle était leur religion, s'ils allaient à la synagogue, au temple, à la mosquée ou à l'église, donc je pense que ce sont des projets de jeunes.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que l'Adjoint a dit, il a parlé de l'organisation de messes, c'est par rapport à cet élément-là.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : De toute façon les enfants qui participent ne sont pas obligés d'y aller, beaucoup d'enfants n'y vont pas.

M. LE MAIRE : Par le passé on avait même une structure ici qui s'appelait les scouts musulmans à Besançon, je pense que ça existe toujours d'ailleurs.

Je ne voudrais pas que l'on fasse à l'occasion de ce débat ressortir des vieux combats que j'estime d'arrière garde. Il faut que l'on soit vigilant sur la laïcité, là je pense qu'il y avait un petit souci, ensuite il faut regarder le reste d'une façon attentive quand même.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui votent contre ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 7 (1 contre - 1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mmes JOLY et VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.